



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 35997

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation des effectifs d'assistantes sociales du secteur scolaire. En effet, l'effort de création consenti à l'occasion du budget 1999 ne sera pas reconduit cette année dans les mêmes proportions. Pour autant, certaines régions souffrent incontestablement d'un manque de ces personnels dont la mission quotidienne constitue les fondements même de la lutte contre les inégalités à laquelle nous sommes tous attachés. Le département de l'Ardèche, pour ne prendre que celui-ci à titre d'exemple, n'a pas vu la moindre création de postes dans ce secteur depuis de nombreuses années. Pire, des redéploiements ont favorisé le départ d'un certain nombre d'entre eux vers les départements voisins. Une demande forte se fait jour localement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour y répondre.

Texte de la réponse

En 1998, le service social en faveur des élèves a bénéficié de 300 emplois supplémentaires, créés en loi de finances, soit, au titre de cette seule année, autant de créations d'emplois que de 1994 à 1997. Cet effort sans précédent, reconduit en 1999 à hauteur de 185 emplois, a permis d'améliorer globalement le taux moyen d'encadrement en personnels sociaux. Au plan national, les emplois ont été répartis en fonction du positionnement de chaque académie au regard de divers indicateurs de difficultés sociales, tels que la proportion d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, la proportion d'élèves ayant un fort retard à l'entrée en sixième et le poids des élèves de nationalités étrangères. Au plan académique, la répartition des moyens, ainsi que la définition des secteurs d'intervention des personnels sociaux relèvent de la compétence du recteur. En ce qui concerne plus particulièrement l'académie de Grenoble, il convient de signaler qu'au regard des différents critères évoqués plus haut la situation de cette académie ne peut être considérée comme particulièrement critique. Néanmoins, depuis la rentrée 1998, sa dotation en personnels sociaux a été augmentée de 7 emplois. Conformément aux dispositions du plan de relance pour la santé scolaire, initialisé en 1998 par la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, le renforcement progressif des effectifs d'assistante sociale est poursuivi en 2000, par l'inscription d'une mesure de création de 30 emplois dans le projet de loi de finances 2000. Les besoins de l'académie de Grenoble feront l'objet d'un examen attentif lors de la répartition des moyens nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35997

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5989

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 7015